

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE TENNIS DE TABLE DU BAS-RHIN

SOMMAIRE DE L'ANNUAIRE 2022/2023

- A) Composition des commissions et répartition des fonctions
- B) Consignes administratives et sportives
- C) Calendrier administratif et sportif
- D) Montées et descentes championnat par équipes
- E) Epreuves de coupe
- F) Epreuves individuelles
- G) Rencontres pour l'attribution des titres départementaux et d'Alsace AGR par équipes
- H) Tournois et épreuves organisés par les associations
- I) Droits d'engagement, amendes, cautionnement, droits d'appel et indemnités
- J) Règlement technique de la commission Alsace

A. COMPOSITION DES COMMISSIONS & REPARTITION DES FONCTIONS

1) Organigramme de la Commission Régionale GE FSCF de Tennis de Table

Président	Michel ENGEL
Vice-Présidents	Elodie WEY - Roland DEMESSE
Secrétaire	Michel ENGEL

Composition du Bureau : Michel ENGEL

Elodie WEY - Roland DEMESSE - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Dominique HUNCKLER

Commission « Compétitions nationales » :

Elodie WEY - Jacky HUTTARD - Dominique HUNCKLER – Michel ENGEL

Commission « Règlement / Arbitrage / Litiges » : Georges BLANKAERT

Jacky HUTTARD - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Roland DEMESSE
Dominique HUNCKLER

Commission « Développement Activité & Jeunes »: Michel ENGEL

Jean-Marie WINTZ - Jean-Marc SCHNEIDER - Jacky HUTTARD - Claude FLECK

La correspondance concernant la commission régionale est à transmettre à
M. Michel ENGEL - engel.michel@free.fr

1) Liste des membres de la Commission Départementale du Bas-Rhin

BLANCKAERT Georges	03 88 92 58 98	georges.5256@free.fr
BUCARD Laetitia	03 88 21 29 82	bucard.cr.grandest@fscf.asso.fr
CASPAR Jérôme	06 08 53 49 49	caspar.jerome@bbox.fr
CLAUSS Roland	06 86 10 79 07	roland.clauss@wanadoo.fr
DUFOUR François	03 88 26 01 87	fr.dufour2@wanadoo.fr
ENGEL Michel	07 55 66 66 59	engel.michel@free.fr
FLECK Claude	06 17 38 69 94	claudefleck@orange.fr
FOHR Alexandre	07 77 00 09 61	alexandrefohr@hotmail.fr
HELLER Philippe	06 81 47 16 74	heller.philippe@orange.fr
HUTTARD Jacky	06 50 74 17 25	services.jhd@gmail.com
RITTER Freddy	07 81 15 40 15	freddy_ritter@yahoo.fr
SARTORI Cyril	06 50 13 45 92	csltt67@gmail.com
WINTZ Jean-Marie	06 23 60 05 17	jeanmariewintz67@gmail.com

2) Répartition des fonctions au sein de la CDTT du Bas-Rhin

Président	Jean-Marie WINTZ
Vice - Président	Claude FLECK
Secrétaire	Laetitia BUCARD
Trésorier	Claude FLECK
Membres	Jérôme CASPAR
	Alexandre FOHR
	Philippe HELLER
	Cyril SARTORI
Responsable de secteur ERSTEIN/SELESTAT	Michel ENGEL
Responsable du secteur HAGUENAU/WISSEMBOURG	Roland CLAUSS
Responsable du secteur MOLSHEIM/SAVERNE	Jean-Marie WINTZ
Responsable du secteur STRASBOURG	François DUFOUR
Responsable des relations publiques	Claude FLECK

Membres du Bureau :

Laetitia BUCARD - Michel ENGEL – Claude FLECK – Jean Marie WINTZ

Commission des statuts –règlements -arbitrage : Responsable : **Georges BLANCKAERT**

Membres : Les responsables des secteurs + Michel ENGEL

Commission des individuels : Responsable : **Georges BLANCKAERT**

Membres : Jacky HUTTARD + Les responsables des secteurs

Commission des vétérans : Responsable : **François DUFOUR**

Membre : Michel ENGEL

Commission des applications informatiques : Responsable : **Philippe HELLER**

Membres : les responsables des saisies + Laetitia BUCARD

Commission des classements individuels : Responsable : **Philippe HELLER**

Membres : les responsables des saisies

Commission des manifestations nationales : Responsable : **Alexandre FOHR**

Membres : Jérôme CASPAR – Michel ENGEL – Jacky HUTTARD

Commission des Coupes : Responsable : **Philippe HELLER**

Membres : les responsables des secteurs + Cyril SARTORI

Commission des compétitions par équipes : Responsable : **Michel ENGEL**

Membres : les responsables des secteurs + Claude FLECK

Commission des homologations de tournois et de salle : Responsable : **Jean-Marie WINTZ**

Commission technique – Equipements sportifs : Responsable : **Jean-Marie WINTZ**

Membres : François Dufour - Claude Fleck – Michel Engel - Jacky Huttard – Alexandre FOHR

Secrétariat : La correspondance courante est à transmettre au président de la CDTT ou au responsable concerné par la question (voir ci-dessus la répartition des fonctions).

En respectant ces instructions, vous gagnerez du temps et faciliterez grandement la tâche des différents responsables.

B. CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

1) Catégories d'âge (masculines et féminines)

Vétérans	Nés en 1983 et avant
Seniors	Nés en 2003 et avant
Juniors	Nés en 2004 et 2005
Cadets, Cadettes	Nés en 2006 et 2007
Minimes	Nés en 2008 et 2009
Benjamins Benjamines	Nés en 2010 et 2011
Poussins/Poussines	Nés en 2012 et après

2) Homologation des licences

TARIFS DES LICENCES	
Compétition	27 €
Dirigeant	23 €
Détente Loisir (ne permet pas de jouer en compétition)	16 €

Aucune licence ne pourra être validée si l'association n'a pas renouvelé son affiliation et transmis l'attestation d'assurance sous le logiciel ADAGIO.

Dans le cas d'une mutation, voir la dernière page de cet annuaire.

3) Blocs de feuilles de match

Pour toutes les rencontres officielles, seules les feuilles de match en vente au secrétariat de l'A.G.R. sont à utiliser. Si vous passez commande, prière de le faire par mail sur cr.grandest@fscf.asso.fr ou par téléphone au 03 88 21 29 82. Les blocs sont vendus à raison de 25 € l'unité (50 feuillets) et peuvent être utilisés pour le championnat et pour les coupes.

4) Trésorerie de la C.D.T.T. du Bas-Rhin

Tout paiement concernant la CDTT (droits d'engagement ou amendes après réception du relevé) doit être effectué exclusivement au trésorier de la CDTT du Bas-Rhin :

FLECK Claude – 4 rue Boileau - 67200 STRASBOURG

Toute somme payée à un autre destinataire, sera considérée comme non versée et entraînera les mêmes sanctions que le non paiement.

C. CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF 2022/2023

1) Calendrier régional et départemental (compétitions et réunions)

SEPTEMBRE	05	Début du championnat
	22	Assemblée Générale CD AGR 67 à Koenigshoffen
OCTOBRE	29	Stage régional jeunes au Gymnase AGR à Strasbourg
JANVIER	14/15	Individuels secteurs
FEVRIER	12	Individuels Départementaux au Gymnase AGR à Strasbourg
	?	Individuels Départementaux Vétérans à Schiltigheim
MARS	25	Rencontres jeunes à Niedersviller (57)
AVRIL	23	Individuels Régionaux à Riedisheim (68)
	29/30	Coupes Nationales, Challenge Lecuyer à St Jean de Kourtzerode (57)
MAI	05	Finales Départementales des Coupes à Gerstheim
	17	Finales Régionales des Coupes à Eschau
	27/28	Championnats nationaux FSCF à Montélimar
JUIN	05	½ Finale départementale par équipes séniors au Gymnase AGR
	07	Finale Départementale par équipes jeunes au Gymnase AGR
	10	Individuels Régionaux Vétérans à Ingersheim (68)
	12	Finales départementales par équipes séniors au Gymnase AGR
	18	Tournoi convivial départemental à Gerstheim
	20	Assemblée Générale Départementale TT à Koenigshoffen
	23/30	Finale d'Alsace AGR par équipes (dans les clubs suivant l'annuaire)

D. MONTEES et DESCENTES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1) Compétitions départementales - A la fin de la saison

Excellence Nord	- Les 7 ^{ème} et 8 ^{ème} descendent en Promotion d'excellence
Promotion d'Excellence	- Les équipes classées 1 ^{ère} de leur poule accèdent à l'Excellence - Les équipes classées 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de leur poule descendent en Honneur.
Honneur	- Les équipes classées 1 ^{ère} de leur poule montent en Promotion d'Excellence - Les équipes classées 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de leur poule descendent en Promotion d'Honneur de leur secteur.
Promotion d'Honneur dans les secteurs	- Les 2 premières équipes en Promotion d'Honneur de chaque secteur montent en Honneur.

E. EPREUVES DE COUPE

1) Département

Toutes les compétitions de coupe se disputent intégralement sur le plan départemental.

2) Alsace

Les vainqueurs des épreuves de coupe seront qualifiés pour les finales des Coupes d'Alsace AGR qui se dérouleront dans le Haut-Rhin.

F. EPREUVES INDIVIDUELLES

1) Niveau Secteur

Les épreuves organisées au niveau des quatre secteurs comporteront des tableaux individuels et éventuellement des séries de doubles. Seules les séries de simple seront cependant qualificatives pour l'échelon départemental. Le chiffre indiqué après la série, dans le tableau ci-dessous, correspond au nombre total de qualifiés pour la compétition départementale. La commission des individuels répartira les qualifiés par secteur, en fonction du nombre des engagements.

Pour les féminines, il ne sera pas organisé de tableau « classées départementaux ». Les joueuses classées 50 ou moins peuvent s'inscrire dans la série «toutes catégories dames».

Les cadets et cadettes (nés en 2006 et 2007) pourront participer aux tableaux de double seniors organisés au niveau secteur en fonction de leur classement.

Nombre de qualifiés pour les individuels départementaux suivant les inscriptions des secteurs

SERIES	qualifiés	SERIES	qualifiés
Simple messieurs départ. A (40/45)	16 ou 24	Simple cadets	16 ou 24
Simple messieurs départ. B (50/55)	16 ou 24	Simple cadettes	12
Simple messieurs secteur A (60/65)	16 ou 24	Simple minimes garçons	16 ou 24
Simple messieurs secteur B (70/75/80)	16 ou 24	Simple minimes filles	12
Simple messieurs secteur C (85/90/NC)	16 ou 24	Simple benjamins	16 ou 24
Simple dames T.C. (50 et moins)	12	Simple benjamines	12
Simple dames secteur A (55 à 65)	12	Simple poussins	16 ou 24
Simple dames secteur B (70 à NC)	12	Simple poussines	12

2) Niveau départemental

Les séries suivantes débiteront au niveau départemental : simple messieurs toutes catégories, (35 et moins) et simple dames toutes catégories, (50 et moins).

Ces inscriptions sont à faire et à régler directement à la Commission Départementale

Les licenciés des catégories jeunes (filles et garçons) sont qualifiés directement pour le niveau départemental lorsqu'ils sont titulaires d'un classement dont les minima sont fixés comme suit :

Poussins et Poussines	50
Benjamins et Benjamines	45
Minimes garçons et filles	40
Cadets et Cadettes	35

Pour ces joueurs et joueuses, les engagements devront toutefois être confirmés et les droits d'inscriptions réglés à la Commission du secteur concernée lors des individuels secteurs.

F. RENCONTRES POUR L'ATTRIBUTION DES TITRES DEPARTEMENTAUX ET INTER-DEPARTEMENTAUX PAR EQUIPES

Pour les divisions dont les épreuves se disputent au niveau secteur, les équipes championnes de chaque secteur sont qualifiées pour les barrages départementaux.

Cette compétition se dispute par élimination directe.

Les équipes championnes du Bas-Rhin sont qualifiées pour les finales 67 et 68. Les lieux des rencontres de ces finales sont fixés comme suit :

1) Rencontres se déroulant dans le Haut-Rhin

Masculins : Promotion d'Excellence, Promotion d'Honneur, Division II, Cadets et Benjamins.

Féminines : Honneur, Cadettes et Benjamines.

2) Rencontres se déroulant dans le Bas-Rhin

Masculins : Excellence, Honneur, Division I, Minimes et Poussins

Féminines : Promotion d'Excellence, Promotion d'Honneur, Minimes et Poussines

Attention ! : les finales se joueront sur une seule rencontre
(comme les finales départementales).

G. TOURNOIS ET EPREUVES ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

Les demandes d'autorisation de tournoi sont à formuler auprès du responsable Jean-Marie WINTZ. Ce dernier attribuera un numéro d'homologation qui devra obligatoirement figurer sur les invitations transmises aux associations.

La demande d'autorisation accompagnée du projet du règlement en double exemplaire est à transmettre **45 jours** avant la date de l'épreuve et ceci quelle que soit la nature de la compétition.

Les résultats complets des épreuves, ainsi qu'un relevé des performances réalisées par les participants sont à transmettre à Jean-Marie WINTZ.

H. DROITS D'ENGAGEMENT - AMENDES - CAUTIONNEMENT - DROITS D'APPEL - INDEMNITES

1) Droits d'engagement

1) Compétitions par équipes (droit fixe et ceci quel que soit le nombre d'équipes)

DIVISIONS	MONTANT
Toutes catégories, Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur	25 €
Promotion d'Honneur, Division I	20 €
Division II et associations ne participant qu'au championnat des jeunes	15 €
Associations ne participant qu'aux compétitions individuelles	10 €

2) Epreuves de coupe

Seniors (messieurs, dames et vétérans)	8 € par équipe
Jeunes	5 € par équipe

3) Championnats individuels et doubles

Simple seniors	5 € par joueur(se)
Double seniors	5 € par équipe
Simple jeunes	3 € par joueur(se)
Double jeunes	3 € par équipe

2) Amendes concernant les compétitions

4) Forfait simple (FS) et forfait général (FG)

	FS	FG
Championnat par équipes échelon départemental	16 €	32 €
Championnat par équipes seniors autres divisions	10 €	20 €
Championnat par équipes jeunes	5 €	10 €
Epreuves de coupes réservées aux seniors	8 €	
Epreuves de coupes réservées aux jeunes	3 €	
Finale départementales ou d'Alsace AGR par équipes	48 €	
Finale départementales d'une épreuve de coupe	48 €	
Finale d'une épreuve de coupe d'Alsace AGR	48 €	

5) Transmission tardive des feuilles de rencontres :

Compétitions départementales	8 €
Autres épreuves	5 €

6 Absence lors des épreuves individuelles (joueurs et joueuses qualifiés)

<u>Simple</u>	
Non participation aux individuels départementaux	5 €
Non participation aux championnats d'Alsace AGR	10 €

7) Licence non présentée

Pour toutes les épreuves et par licence manquante	3 €
---	-----

8) Amendes concernant les tournois

Organisation d'un tournoi non autorisé.	32 €
Transmission tardive de la demande d'autorisation	8 €
Non transmission ou transmission tardive des relevés de performances	8 €
Défaut de juge-arbitre	8 €

9) Autres amendes

Association non représentée à l'assemblée générale départementale	32 €
Défaut d'arbitre (association ayant plus d'une saison d'activité)	8 €
Transmission tardive du questionnaire d'engagement	16 €
Non transmission du classement FFTT (si meilleur que celui de l'AGR)	16 €
Joueur évoluant sous une fausse identité	100 €

10) Cautionnement pour réserves et droits d'appel

Les appels en Commission Nationale et Comité Directeur de la Fédération ne donnent plus lieu à perception de droits, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

I. REGLEMENT TECHNIQUE DE LA CRTT**1. Convention signée entre la F.F.T.T. et la F.S.C.F.**

En application de la convention signée entre la F.F.T.T. et la F.S.C.F., les personnes pratiquant le tennis de table ont la possibilité d'être licenciées dans des associations différentes et au titre de plusieurs fédérations.

2. Règlement des mutations issu du règlement général des activités national de la FSCF

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Le joueur quitte son club en fin de saison ; il n'est pas considéré comme muté ; le nouveau club établit sa nouvelle licence, accompagnée d'un certificat médical postérieur à juin 2022
- Dans le cas contraire, une demande de mutation est à faire au service vie associative de la FSCF, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS - (coût de la mutation, 100 euros, sauf s'il s'agit d'un déménagement de plus de 20 km) ;
Le joueur pourra pratiquer son activité en compétition un mois après la validation de sa licence.